



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

UNEP/CMS/COP15/Doc.26.3.2/Rev.1

18 décembre 2025

Français

Original : Anglais

15^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Campo Grande, Brésil, 23 au 29 mars 2026
Point 26.3.2 de l'ordre du jour

OISEAUX DE MER ET VOIES DE MIGRATION MARINES

(Préparé par le Groupe de travail sur les voies de migration du Conseil scientifique)

Résumé:

Le présent document propose un projet de Résolution et des projets de Décisions sur les oiseaux de mer et les voies de migration marines. Il a été élaboré par le Sous-groupe thématique sur les oiseaux de mer du Groupe de travail de la CMS sur les voies de migration en réponse au mandat défini dans la Résolution 12.11 (Rev.COP14) *Voies de migration*, et plus particulièrement à la Décision 14.140 f) adressée au Groupe de travail sur les voies de migration ainsi qu'à la Décision 14.142 adressée au Secrétariat.

Les projets de Résolution et de Décisions contribueraient à la réalisation des Cibles 1.1 à 1.3, 2.1, 2.2, 3.5, 5.3, 6.3 et 6.4 du Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024-2032.

Ce document a été révisé par le Comité de session du Conseil scientifique lors de sa 8^e réunion en décembre 2025. Les révisions concernent l'ajout de taxons pertinents, des précisions concernant les infrastructures d'énergie renouvelable, la mention d'une résolution de l'AEWA ainsi que certaines précisions dans le projet de résolution ; certains ajouts et précisions dans l'annexe 2 ; et la modification de la décision 15.DD adressée au Secrétariat, supprimant le terme « externe » dans le contexte des ressources.

OISEAUX DE MER ET VOIES DE MIGRATION MARINES

Contexte

1. Les oiseaux de mer représentent le groupe d'oiseaux le plus menacé. Plus de la moitié des 366 espèces dont la tendance démographique est connue sont en déclin, et le nombre d'espèces menacées continue d'augmenter à chaque nouvelle évaluation (voir l'Annexe B du projet de Résolution 15.xx à l'Annexe 1 du présent document).
2. Des études de suivi par satellite ont montré que les oiseaux de mer pélagiques suivent des routes migratoires bien définies, appelées « voies de migration marines », qui relient les zones de reproduction et de non-reproduction à travers de vastes bassins océaniques. Certaines de ces routes s'étendent d'un pôle à l'autre et peuvent même faire le tour du globe. Ces migrations remarquables à travers la haute mer illustrent la connectivité écologique à l'échelle des bassins océaniques et soulignent la nécessité de mettre en œuvre des mesures de conservation coordonnées, dépassant le cadre des colonies de reproduction et des eaux nationales. Les données de suivi des oiseaux de mer ont permis d'identifier six grandes voies de migration à l'échelle mondiale, traversant les quatre principaux bassins océaniques.¹ Ces voies de migration offrent un cadre solide pour coordonner les actions de conservation à l'échelle des bassins océaniques. Elles permettent notamment d'identifier et de protéger un réseau de sites essentiels afin de prendre en compte l'ensemble du cycle de vie des oiseaux de mer migrateurs, tout en favorisant une collaboration internationale face à des menaces urgentes telles que les prises accessoires dans les pêcheries et les espèces envahissantes.
3. En réponse à cela, la 14^e Session de la Conférence des Parties (COP14) a chargé le Groupe de travail sur les voies de migration du Conseil scientifique d'examiner les possibilités de faire progresser un programme global consacré aux oiseaux de mer.
4. La COP14 a adopté les décisions suivantes concernant les oiseaux de mer :

14.140 À l'adresse du Groupe de travail sur les voies de migration

Le Groupe de travail sur les voies de migration devra, sous réserve de la disponibilité de ressources externes, est prié :

- a) *d'agir comme une plateforme qui assure l'échange des meilleures pratiques et l'identification des synergies globales et des lacunes à travers les différentes initiatives liées aux voies de migration, qu'elles soient développées dans le cadre de la CMS ou en dehors, en accord avec les priorités identifiées dans le Plan stratégique de Samarcande de la CMS pour les espèces migratrices (SPMS) et avec celles d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) pertinents travaillant dans les domaines liés à la conservation des oiseaux migrateurs, à leurs habitats ou aux menaces qui leur sont associées ;*
- b) *avec le soutien du Secrétariat, et en coordination avec les initiatives régionales relatives aux voies de migration, d'élaborer des orientations pour aider les Parties à identifier les priorités clés et les principales lacunes de mise en œuvre dans leur région afin de soutenir la mise en œuvre de la décision 14.137 (a) ;*
- c) *sur la base des informations fournies par les Parties, d'examiner les éléments pertinents du programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration 2014-2023, et proposer une marche à suivre pour une mise à jour ou une révision de ce programme*

¹ Morten et al. (2025). 'Global Marine Flyways Identified for Long-Distance Migrating Seabirds from Tracking Data'. *Global Ecology and Biogeography*, Vol. 34, Issue 2. <https://doi.org/10.1111/geb.70004>

de travail, en s'alignant sur les priorités et les objectifs identifiés dans le SPMS de la CMS ;

- d) d'examiner les questions scientifiques et techniques pertinentes, les initiatives et les processus internationaux liés aux oiseaux migrateurs, à leurs habitats et aux menaces qui leur sont associées ;
- e) d'aider à assurer la coordination entre divers groupes de travail et groupes d'étude de la CMS (par exemple, abattage illégal d'oiseaux, empoisonnement, oiseaux terrestres, énergie) sur les actions et les priorités liées aux voies de migration, et renforcer les synergies dans leur mise en œuvre ;
- f) favoriser le dialogue entre les Parties, les États de l'aire de répartition non-Parties, les mécanismes régionaux pertinents et les parties prenantes afin d'étudier les possibilités de promouvoir un programme global sur les oiseaux de mer, en tenant compte des programmes de travail existants ;
- g) avec le soutien du Secrétariat, d'élaborer des orientations pour aider les Parties à sensibiliser à l'importance des voies de migration et des services écosystémiques qu'elles fournissent ; et
- h) de rendre compte des progrès accomplis au Conseil scientifique.

14.142 À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources externes, est invité à :

- a) organiser des réunions sous-régionales visant à partager les meilleures pratiques et les enseignements sur la conservation à l'échelle de la voie de migration, la sensibilisation et le développement de cadres institutionnels adéquats pour les protéger ;
- b) soutenir les travaux du Groupe de travail sur les voies de migration, notamment en organisant ses réunions, en aidant à la mise au point d'un outil de surveillance permettant aux Parties de procéder à une auto-évaluation nationale objective et factuelle de l'état actuel des voies de migration au niveau national, et en contribuant à sensibiliser le public à la conservation des voies de migration ; et
- c) soutenir le travail du Groupe de travail sur les voies de migration des Amériques, notamment en organisant les réunions du groupe de travail et en aidant à mettre à jour le Cadre des voies de migration des Amériques et le Plan d'action pour les Amériques.

Progress dans la mise en œuvre des décisions concernant les oiseaux de mer

5. Le Sous-groupe sur les oiseaux de mer du Groupe de travail sur les voies de migration regroupe 13 membres représentant différentes voies de migration et instruments de la CMS. Placé sous la présidence de l'Australie, ce groupe a, depuis 2024, passé en revue les mandats pertinents de la CMS concernant les oiseaux de mer, les voies de migration et la conservation des océans, les a analysés à la lumière des dernières avancées scientifiques en matière de conservation, et a élaboré un projet de Résolution et des projets de Décisions pour examen lors de la COP15. Une analyse des lacunes politiques concernant les voies de migration marines complète ces travaux, contribuant à éclairer la prise de décision (voir l'Annexe 2 du présent document). Les mandats provisoires ont été examinés et affinés par le [Groupe de travail sur les voies de migration](#), qui a reçu des mises à jour régulières de son Sous-groupe sur les oiseaux de mer.
6. L'objectif principal du projet de Résolution et des projets de Décisions est de formaliser le concept de voies marines au sein de la CMS, de mettre en évidence les enjeux auxquels sont confrontés les oiseaux de mer et de proposer des actions urgentes pour leur conservation. La Résolution proposée comprend deux annexes : la première définit les voies de migration marines, et la seconde recense les oiseaux de mer couverts par la CMS et ses instruments associés. La liste inclut également des oiseaux de mer proposés dans la Résolution 14.20 de la CMS *Taxons aviaires susceptibles d'inscription*

et d'autres propositions d'inscriptions potentielles. Les propositions anticipées de la COP15 visant à inscrire les pétrels à godets (plusieurs espèces) et le puffin à pieds pâles contribueront, si elles sont acceptées, à réduire les lacunes concernant les oiseaux de mer figurant sur les annexes et à favoriser la mise en œuvre d'un programme global de conservation des oiseaux de mer.

Analyse

7. La majorité des zones dans les voies de migration marines se situent en haute mer et relèvent donc de la responsabilité commune de toute l'humanité et de l'ensemble des nations. L'élaboration d'une politique sur les voies de migration marines intervient à un moment particulièrement opportun, puisque le nouvel Accord BBNJ (Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale) entrera en vigueur le 17 janvier 2026.² La mise en œuvre de la CMS et de l'Accord BBNJ peut s'appuyer sur le cadre des voies de migration marines, en recourant notamment aux oiseaux de mer comme indicateurs des zones marines essentielles.
8. L'analyse des lacunes politiques (Annexe 2 du présent document et UNEP/CMS/COP15/Inf.26.3.2) met en évidence que les zones côtières des voies de migration marines recouvrent les zones économiques exclusives de 54 pays, dont 35 Parties à la CMS. Par ailleurs, six pays hébergent des colonies majeures qui alimentent la voie de migration de l'océan Atlantique : la Grèce, l'Islande (non Partie), les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et la Tunisie.
9. Parmi les 366 espèces d'oiseaux de mer recensées (voir l'Annexe B du projet de Résolution à l'Annexe 1), 151 espèces pélagiques et migratrices utilisent tout ou partie des voies de migration marines : Atlantique (AOF), Indien nord (NIOF), Indien est (EIOF), Pacifique ouest (WPOF), Pacifique (POF) et Océan Austral (SOF). Dix Parties à la CMS chevauchent plusieurs voies de migration marines : Australie, Argentine, Brésil, Chili, Fidji, France, Maurice, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud et Royaume-Uni.³
10. À ce jour, 97 oiseaux de mer sont inscrits à la CMS, dont 16 à l'Annexe I, 75 à l'Annexe II, et six aux Annexes I et II (voir l'Annexe B du projet de Résolution à l'Annexe 1 du présent document). Il existe également 73 espèces supplémentaires incluses dans la Résolution 14.20 en tant qu'espèces potentielles à inscrire sur la liste. L'Albatros des Antipodes est la seule espèce d'oiseau de mer faisant l'objet d'une action concertée dans le cadre de la CMS (UNEP/CMS/Action concertée 13.12 (Rev.COP14)).

Discussion

11. L'analyse du Sous-groupe sur les oiseaux de mer au cours du dernier triennat souligne que l'accès aux données de suivi, aux connaissances scientifiques, aux outils et au cadre politique des voies de migration dans le cadre de la CMS constitue une occasion unique de répondre à cette crise de conservation. Grâce à l'élan politique en faveur de la conservation des océans, les voies de migration marines offrent un cadre pour une action intergouvernementale coordonnée, capable de répondre efficacement aux nombreuses menaces qui affectent les oiseaux de mer, sur terre comme en mer, y compris en haute mer.

² https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsq_no=XXI-10&chapter=21&clang=fr&gl=1*r9a9cm*ga*MTA1NTQ2NDI5NC4xNzUyODQ0ODI2*_ga_TK9BQL5X7Z*czE3NTg2MzAyNjMkbzEyJGcwJHQxNzU4NjMwMjYzJGo2MCRsMCRoMA.

³ Notamment leurs territoires d'outre-mer.

12. Les actions menées sur les voies de migration marines bénéficieraient non seulement aux oiseaux de mer, mais aussi à d'autres espèces de la mégafaune migratrice, telles que les baleines, les tortues et les requins, les oiseaux de mer constituant d'excellents indicateurs, riches en données, des zones océaniques essentielles à protéger. Les zones reconnues comme essentielles pour les oiseaux de mer constituent également des véritables points chauds de la biodiversité marine. Ainsi, les oiseaux de mer peuvent jouer un rôle déterminant dans l'identification des outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées, tant dans les eaux côtières que dans les eaux internationales. Cela est directement pertinent pour la mise en œuvre du Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024-2032, des Cibles 1 à 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ainsi que du nouvel Accord BBNJ.

Actions recommandées

13. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
- a) d'adopter le projet de Résolution figurant à l'Annexe 1 du présent document ;
 - b) de prendre note du Résumé analytique et des Recommandations de haut niveau de l'Analyse des lacunes politiques figurant à l'Annexe 2 du présent document ; et
 - c) d'adopter les projets de Décisions figurant à l'Annexe 3 du présent document.

ANNEXE 1

[PROJET DE RÉSOLUTION]

OISEAUX DE MER ET VOIES DE MIGRATION MARINES

Rappelant la Résolution 12.11 (Rev.COP14) *Voies de migration* et se félicitant des progrès réalisés par le Groupe de travail sur les voies de migration dans le cadre du Conseil scientifique pour la mise en œuvre du programme de travail mondial,

Valorisant le fait que, depuis des millénaires, l'humanité est fascinée par les oiseaux de mer à travers les océans du monde, comme en témoignent les cultures traditionnelles, l'art, les religions, la littérature et, plus récemment, l'écotourisme,

Reconnaissant que les oiseaux de mer constituent de précieux indicateurs de la santé globale des océans et de la capacité humaine à atténuer le changement climatique, et qu'ils fournissent, à différentes échelles, des services écosystémiques essentiels dans les milieux marins et terrestres, allant de l'apport de nutriments à la stabilité des réseaux trophiques,

Préoccupée par le fait que les oiseaux de mer constituent l'un des groupes d'oiseaux les plus menacés et que plus de la moitié des espèces présentent des tendances démographiques négatives,

Notant avec préoccupation que, selon des évaluations mondiales régulières, la pression exercée sur les oiseaux de mer continue de s'intensifier et que la majorité d'entre eux sont confrontés à de multiples menaces, les principaux facteurs étant, par ordre d'importance, les espèces envahissantes telles que les rats et les chats sur les sites de reproduction, les prises accessoires, le changement climatique, la chasse/le piégeage, les perturbations, la pollution, la surpêche principalement due à la pêche industrielle, le développement énergétique et minier, la pollution lumineuse et les maladies telles que la grippe aviaire,

Reconnaissant que les oiseaux de mer constituent un groupe taxonomiquement varié comprenant plus de 360 espèces d'oiseaux (environ 3,7 % de tous les oiseaux) qui dépendent de l'environnement marin pendant au moins une partie de leur cycle de vie,

Reconnaissant en outre que les oiseaux de mer sont définis comme des espèces appartenant aux familles suivantes : Phaethontidae (phaétons), Hydrobatidae (océanites tempêtes), Oceanitidae (océanites), Diomedidae (albatros), Procellariidae (puffins et pétrels), Spheniscidae (manchots), Fregatidae (frégates), Sulidae (fous et fous de Bassan), Pelecanidae (pélicans), Phalacrocoracidae (cormorans), Stercorariidae (labbes), Alcidae (pingouins, guillemots et macareux) et Laridae (goélands et sternes), et certaines espèces des familles Anatidae, Gaviidae et Podicipedidae,

Reconnaissant que de nombreux oiseaux de mer effectuent de vastes migrations, parfois d'un pôle à l'autre ou autour du globe, et que l'ampleur de ces déplacements rend leur conservation particulièrement complexe,

Reconnaissant que les voies de migration constituent les grands corridors empruntés de manière répétée et constante par de multiples espèces et populations d'oiseaux migrateurs entre leurs zones de reproduction et de non-reproduction, et que, les stratégies migratoires pouvant varier selon les individus, les espèces ou les populations, ces voies doivent être définies de manière large afin de représenter les principaux trajets migratoires et d'intégrer ainsi l'ensemble du cycle de vie de la plupart des oiseaux,

Reconnaissant en outre l'identification par BirdLife International de six « voies de migration marines » à partir des données de suivi d'oiseaux de mer pélagiques et migrateurs sur de longues distances (Annexe A), démontrant la connectivité écologique à l'échelle des bassins océaniques ainsi que la nécessité d'une action concertée, coordonnée et coopérative pour enrayer le déclin des oiseaux de mer,

Rappelant la Résolution 12.11 (Rev.COP14) *Voies de migration* par lesquelles la Conférence des Parties reconnaît qu'une approche fondée sur les voies de migration est nécessaire pour garantir une conservation adéquate et pour s'assurer que toute utilisation des oiseaux de mer migrateurs est durable dans l'ensemble de leurs aires de répartition, en combinant des méthodes basées sur les espèces et les écosystèmes et en promouvant la coopération internationale et la coordination entre les États, le secteur privé, les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche, les communautés locales et d'autres parties prenantes,

Reconnaissant en outre que, bien que les instruments existants relatifs aux voies de migration dans le cadre de la CMS et d'autres outils politiques couvrent certaines espèces et certains sites d'oiseaux de mer migrateurs, en particulier les sites de reproduction, ils ne ciblent pas spécifiquement les itinéraires océaniques des voies de migration marines et accordent peu d'attention à la connectivité complète des oiseaux de mer pélagiques à travers les bassins océaniques,

Reconnaissant également qu'il existe des menaces spécifiques pour les oiseaux de mer migrateurs le long des voies de migration marines qui continuent d'avoir un impact sur ces espèces et leurs habitats, notamment :

- la perte et la dégradation de l'habitat (Résolution 14.6 *Activités d'exploitation minière des grands fonds marins et espèces migratrices*),
- conception et/ou implantation inappropriée(s) du développement de l'énergie offshore et des infrastructures connexes (Résolution 11.27 (Rev.COP13) *Énergie renouvelable et espèces migratrices* et Résolution 07.05 (Rev.COP12) *Éoliennes et espèces migratrices*),
- le changement climatique (Résolution 12.21 (Rev.COP14)) *Changement climatique et espèces migratrices*),
- le prélèvement direct ou accidentel (Résolution 11.16 (Rev.COP14) *Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux d'oiseaux migrateurs*, Résolution 11.31 (Rev.COP14) *Prélèvement illégal et non durable d'espèces sauvages*, Résolution 11.15 (Rev.COP14) *Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs*, et Résolution 12.22 *Prises accessoires*),
- les espèces envahissantes (Résolution 11.28 *Activités futures de la CMS en rapport avec les Espèces exotiques envahissantes*),
- la pollution (Résolution 12.20 *Gestion des Débris marins* et Résolution 07.03 (Rev.COP12) *Pollution par les hydrocarbures et Espèces migratrices*), et
- la maladie (Résolution 14.18 *Grippe aviaire*),

Valorisant les instruments existants de la famille CMS et d'autres mécanismes pertinents soutenant la conservation des oiseaux de mer migrateurs et de leurs habitats, notamment : l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP), l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), la Voie de migration d'Asie Centrale (CAF), le Cadre des voies de migration des Amériques, la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), le Système du Traité sur l'Antarctique, la Convention OSPAR, la Commission pour la protection de l'environnement

marin de la mer Baltique (également connue sous le nom de Commission d'Helsinki, HELCOM), le Groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur la conservation de la faune et de la flore arctiques (CAFF), le Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est - Australasie (EAAFP) ainsi que des outils spécifiques à certaines espèces, comme les Plans d'action spécifiques pour la Sterne d'Orient (*Thalasseus bernsteini*) et la Frégate d'Andrews (*Fregata andrewsi*), ce dernier adopté par la Résolution 12.12 (Rev.COP14) *Plans d'Action pour les Oiseaux*, et Action Concertée 13.12 (Rev.COP14) concernant l'Albatros des Antipodes (*Diomedea antipodensis*),

Et reconnaissant la résolution AEWA 9.4 *Priorités affinées pour les mesures de conservation des oiseaux marins dans le cadre de l'AEWA* et traitant des impacts causés par l'élévation du niveau de la mer,

Reconnaissant qu'un réseau d'aires marines protégées bien connecté et écologiquement cohérent ainsi que d'autres mesures de conservation par zone qui protègent des zones clés pour les oiseaux de mer tout au long de leur cycle annuel dans le cadre des voies de migration marines, constitue l'une des mesures les plus efficaces pour améliorer l'état de conservation des oiseaux de mer (si ces derniers sont suffisamment protégés et gérés) notamment pour renforcer leur capacité à s'adapter au changement climatique (Résolution 14.16 *Connectivité Écologique*),

Reconnaissant qu'une série d'actions et de solutions est nécessaire pour soutenir la conservation des oiseaux de mer migrateurs et des voies de migration marines, notamment la protection des habitats et le soutien à la connectivité (Résolution 14.16 *Connectivité écologique*, Résolution 12.24 *Promotion des réseaux d'aires marines protégées dans la région de l'Association des Nations de l'Asie du Sud Est (ASEAN)*, Résolution 12.25 *Promouvoir la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers pour les espèces migratrices*),

Accueillant l'élan positif généré par le nouvel Accord BBNJ entré en vigueur le 17 janvier 2026, ainsi que la contribution que cet instrument est susceptible d'apporter au renforcement de la conservation des voies de migration marines en haute mer, notamment à travers des outils de gestion par zone, y compris la désignation d'aires marines protégées,

Reconnaissant les négociations en cours en faveur d'un accord mondial sur les plastiques et le potentiel de celui-ci pour, entre autre, réduire la production de plastique, éliminer progressivement les produits chimiques préoccupants et réduire l'introduction globale de plastiques dans les océans, ce qui bénéficierait aux oiseaux de mer le long des voies de migration,

Accueillant la Journée mondiale des oiseaux migrateurs en tant que campagne mondiale de la CMS, de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), d'Environment for the Americas et du Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est - Australasie, afin de renforcer la reconnaissance et l'appréciation des oiseaux migrateurs et de souligner l'urgence de leur conservation,

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Se félicite* de la délimitation et de la reconnaissance des six voies de migration marines identifiées par BirdLife International et incluses dans l'Annexe A, en tant que concept visant à soutenir des actions coordonnées de conservation des oiseaux de mer migrateurs inscrits aux Annexes de la Convention et de ceux répondant potentiellement aux critères d'inscription, inclus dans l'Annexe B ;

2. *Encourage* les Parties à la CMS à combler les lacunes identifiées dans la couverture et les cadres politiques de la CMS afin de préserver efficacement les oiseaux de mer pélagiques, comme précisé dans l'Analyse des lacunes politiques concernant les voies de migration marines (UNEP/CMS/COP15/Doc.26.3.2/Annexe 2), et de mettre en œuvre les recommandations de haut niveau contenues dans ce document ;
3. *Demande* aux Parties à la CMS, aux Signataires des instruments de la famille CMS et/ou aux autres instruments pertinents relatifs aux voies de migration ainsi qu'aux autres États de l'aire de répartition de mettre en œuvre des mesures de conservation pour les oiseaux de mer migrateurs, en particulier ceux figurant aux Annexes I et II, le cas échéant, en favorisant la recherche, en menant des évaluations des menaces, en atténuant les menaces terrestres et marines, et en renforçant les capacités des gestionnaires terrestres et marins pour agir en faveur de la conservation des oiseaux de mer migrateurs ;
4. *Demande en outre* aux Parties de concevoir des propositions afin de modifier les Annexes pour tous les oiseaux de mer admissibles inscrits à l'Annexe de la Résolution 14.20 *Taxons aviaires susceptibles d'inscription*, notamment en menant toutes les consultations nécessaires avec les États de l'aire de répartition, et de soumettre ces propositions pour examen lors des futures réunions de la Conférence des Parties ;
5. *Décide* que le Groupe de travail sur les voies de migration étende son champ d'application pour inclure les voies de migration marines et invite les experts en oiseaux de mer à rejoindre le Groupe de travail, si et quand cela est requis ;
6. *Invite* les Parties et Signataires des instruments aviaires pertinents de la CMS, tels que l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) et l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), à soutenir la mise en œuvre des actions dans les voies de migration marines ;
7. *Prie instamment* les Parties, les Signataires des instruments de la famille CMS et/ou d'autres instruments pertinents relatifs aux voies de migration ainsi que les autres États de l'aire de répartition et *encourage* les autres initiatives à soutenir l'identification et la protection des sites essentiels qui représentent des zones clés au sein des six voies de migration marines, associées aux stades cruciaux du cycle biologique des oiseaux de mer migrateurs, lesquels peuvent englober à la fois les eaux nationales et internationales ;
8. *Encourage* les Parties à appliquer les outils et ressources disponibles, en complément de ceux décrits dans la Résolution 12.11 (Rev.COP14), pour identifier les sites critiques au sein des voies de migration marines, y compris mais sans s'y limiter, les critères et les lignes directrices des zones clés pour la biodiversité, les données de la base Seabird Tracking Database, ainsi que les méthodes mises à disposition via la ressource Marine Megafauna Conservation Toolkit ;
9. *Invite* le Conseil scientifique à examiner les informations scientifiques et techniques pertinentes, notamment celles provenant d'initiatives et de processus internationaux liés aux oiseaux de mer migrateurs, à leurs habitats au sein des voies de migration marines et aux menaces qui leur sont associées, et à formuler des recommandations sur les priorités en matière de conservation et les lacunes en matière de connaissances pour chaque voie de migration marine ;
10. *Encourage* le Secrétariat à collaborer avec les secrétariats pertinents des instruments de la CMS, des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), des organisations internationales, des initiatives de conservation internationale, des ONG et du secteur privé afin de promouvoir les synergies entre les mécanismes de voies de migration, et

de coordonner les activités liées à la conservation des voies de migration marine et des oiseaux de mer migrateurs, notamment lorsque cela est approprié, l'organisation de réunions et d'activités conjointes pour soutenir la mise en œuvre des priorités pour les oiseaux de mer migrateurs dans les programmes de travail existants ;

11. *Sollicite* le Secrétariat, les Parties et tous les autres acteurs impliqués dans la CMS, à rechercher activement une coopération plus étroite entre ces instruments, initiatives et partenariats, tant au sein qu'en dehors des Nations Unies, concernant les oiseaux de mer migrateurs et les habitats dont ils dépendent, en concentrant en priorité les efforts sur l'identification et le traitement des menaces spécifiques afin d'enrayer le déclin des populations de ces oiseaux ;
12. *Invite* les Signataires et Parties à l'Accord BBNJ à prendre connaissance des mandats de la CMS concernant les voies de migration marines, notamment en ce qui concerne les sites critiques, les espèces, les menaces et les actions requises afin de renforcer les synergies et de tenir compte de ces mandats lors de l'élaboration d'outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées, ainsi que dans tout autre domaine relevant du portefeuille de mandats du BBNJ, selon le cas, et prie le Secrétariat de présenter ces mandats de la CMS à [la Commission préparatoire ou l'Organe scientifique] du BBNJ, aux [Parties] et au Secrétariat [intérimaire], selon le cas ;
13. *Demande* aux Parties et au Secrétariat de la CMS de promouvoir la conservation collaborative des oiseaux de mer migrateurs en collaborant avec d'autres organismes dont l'objectif principal n'est pas la conservation de la vie sauvage (institutions gouvernementales, Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), institutions des Nations Unies, organisations non gouvernementales et autres organismes, notamment du secteur privé), afin de garantir que les besoins des oiseaux de mer migrateurs en ce qui concerne leurs sites et habitats soient intégrés dans les politiques et la planification d'utilisation des terres et des milieux marins ;
14. *Prie* le Secrétariat de considérer la possibilité de souligner la situation préoccupante des voies de migration marines et des oiseaux de mer migrateurs dans le cadre de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs.

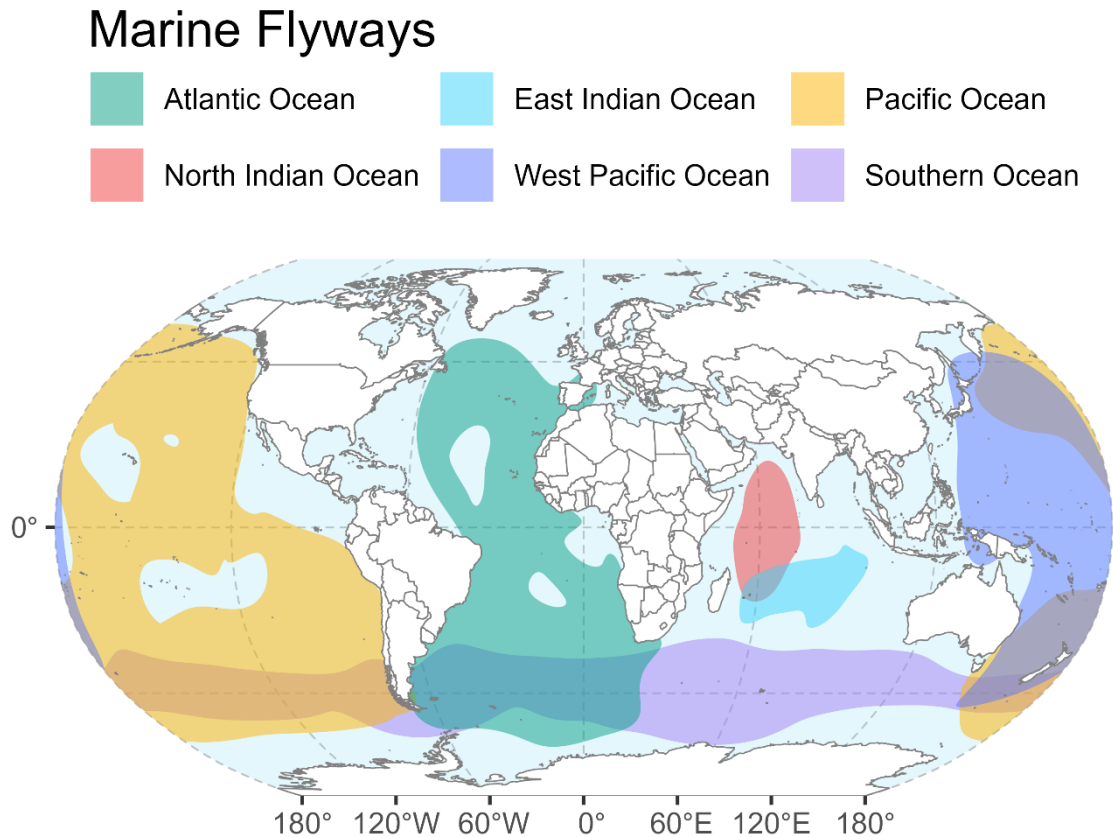
Annexe A à la Résolution 15.XX Oiseaux de mer et voies de migration marines

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LES SIX VOIES DE MIGRATION MARINES MONDIALES

Tout comme ils empruntent des voies de migration bien établies pour les oiseaux terrestres et aquatiques en vertu de la CMS, les oiseaux migrateurs traversent également les océans, et suivent des itinéraires migratoires répétables. Les voies de migration marines sont les vastes routes océaniques empruntées de manière cyclique et prévisible par de nombreuses populations et espèces d'oiseaux de mer pélagiques et migrateurs.

Six voies de migration marines ont été identifiées par BirdLife International dans l'ensemble des quatre bassins océaniques mondiaux, sur la base d'une analyse des données de suivi concernant les oiseaux de mer pélagiques migrant sur de longues distances,⁴ comme illustré dans les Figures 1 et 2. Des informations supplémentaires destinées aux décideurs politiques sont disponibles dans l'Analyse des lacunes politiques (UNEP/CMS/COP15/Inf.26.3.2), notamment sur la manière dont les différentes voies marines de migration se superposent avec les territoires des Parties et non Parties à la CMS, sur leurs synergies actuelles avec d'autres instruments de gouvernance des océans, ainsi que sur des recommandations stratégiques de haut niveau pour les actions de conservation. Un résumé de l'Analyse des lacunes politiques est disponible à l'Annexe 2 du présent document.



⁴ Morten et al. (2025). 'Global Marine Flyways Identified for Long-Distance Migrating Seabirds from Tracking Data'. *Global Ecology and Biogeography*, Vol. 34, Issue 2. <https://doi.org/10.1111/geb.70004>

Figure 1 Les six voies de migration marines identifiées dans l'ensemble des quatre bassins océaniques à partir de l'analyse des données de suivi de 48 espèces d'oiseaux de mer pélagiques.¹

Marine Flyways

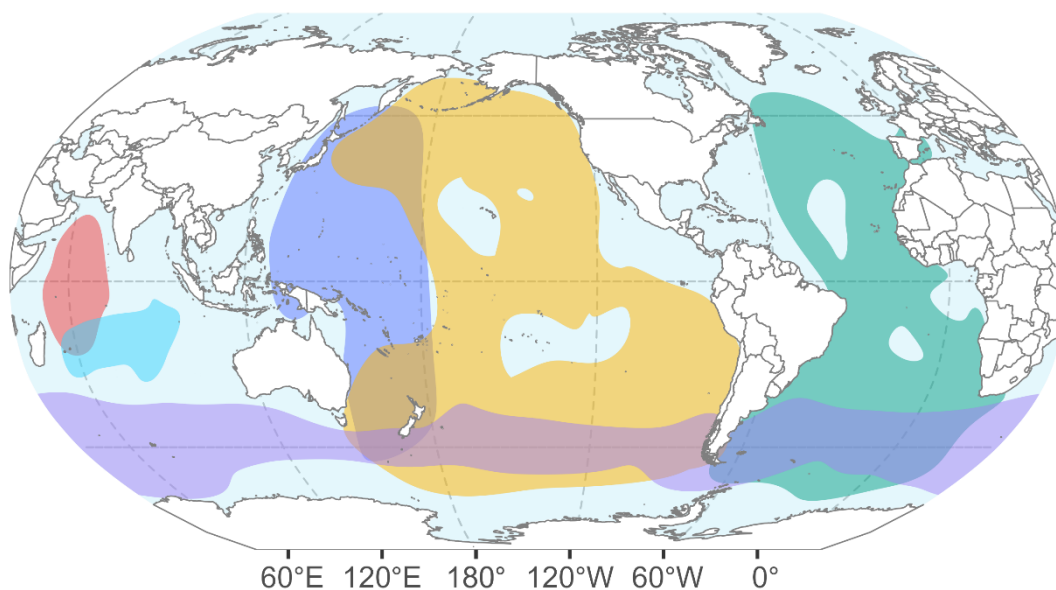
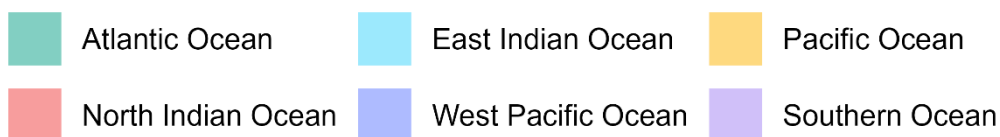


Figure 2 Les six voies de migration marines identifiées dans l'ensemble des quatre bassins océaniques à partir de l'analyse des données de suivi de 48 espèces d'oiseaux de mer pélagiques.¹ Carte présentée en projection Robinson centrée à 140° O.

Annexe B à la résolution 15.XX Oiseaux de mer et voies de migration marines

Liste de toutes les espèces d'oiseaux de mer existantes (n = 366), leur état de conservation, les tendances de la population et leur lien avec les Annexes de la CMS et les accords subsidiaires.

Catégorie de la Liste rouge : LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi menacée, VU = Vulnérable, EN = En danger, CR = En danger critique et CR(PE) = En danger critique (Probablement disparue), DD = Données insuffisantes ; la définition de l'Article 1 de la CMS est appliquée pour la catégorie « Espèces migratrices (CMS) » ; pour l'habitat de nourrissage principal des espèces (côtier ou pélagique) voir Croxall et al. (2012)⁵ pour une définition plus approfondie ; l'inscription aux Annexes de la CMS indique les Annexes dans lesquelles les espèces sont inscrites (le cas échéant). Une colonne distincte inclut les espèces signalées comme répondant aux critères d'inscription dans les annexes de la Convention, conformément à la Résolution 14.20 de la CMS.

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Anatidae	Harelde de Miquelon	<i>Clangula hyemalis</i>	VU	En déclin	Oui	Côtier	Annexe II		AEWA	
Anatidae	Eider à lunettes	<i>Somateria fischeri</i>	NT	En déclin	Oui	Côtier	Annexe II			
Anatidae	Eider à tête grise	<i>Somateria spectabilis</i>	LC	En déclin	Oui	Côtier	Annexe II		AEWA	
Anatidae	Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	NT	Inconnu	Oui	Côtier	Annexe II		AEWA	
Anatidae	Eider de Steller	<i>Polysticta stelleri</i>	VU	En déclin	Oui	Côtier	Annexe I&II		AEWA	
Anatidae	Macreuse à front blanc	<i>Melanitta perspicillata</i>	LC	En déclin	Oui	Côtier	Annexe II			
Anatidae	Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	VU	En déclin	Oui	Côtier	Annexe II		AEWA	
Anatidae	Macreuse de Sibérie	<i>Melanitta stejnegeri</i>	LC	En déclin	Oui	Côtier	Annexe II			
Anatidae	Macreuse à ailes blanches	<i>Melanitta deglandi</i>	LC	En déclin	Oui	Côtier	Annexe II			
Anatidae	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	LC	Inconnu	Oui	Côtier	Annexe II		AEWA	
Anatidae	Macreuse à bec jaune	<i>Melanitta americana</i>	NT	En déclin	Oui	Côtier	Annexe II			
Anatidae	Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	LC	Stable	Oui	Côtier	Annexe II		AEWA	

⁵ Croxall et al. Bird Conservation International (2012) 22:1–34. © BirdLife International, 2012 doi:10.1017/S0959270912000020.

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Anatidae	Garrot d'Islande	<i>Bucephala islandica</i>	LC	Stable	Oui	Côtier	Annexe II			
Anatidae	Grand Harle	<i>Mergus merganser</i>	LC	Inconnu	Oui	Côtier	Annexe II		AEWA	
Anatidae	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	LC	Stable	Oui	Côtier	Annexe II		AEWA	
Anatidae	Arlequin plongeur	<i>Histrionicus histrionicus</i>	LC	En hausse	Oui	Côtier	Annexe II			
Anatidae	Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	LC	En déclin	Oui	Côtier	Annexe II		AEWA	
Anatidae	Brassemer de Patagonie	<i>Tachyeres patachonicus</i>	LC	En déclin	N	Côtier	Annexe II			
Anatidae	Brassemer à tête blanche	<i>Tachyeres leucocephalus</i>	VU	En déclin	N	Côtier	Annexe II			
Anatidae	Brassemer cendré	<i>Tachyeres pteneres</i>	LC	Stable	N	Côtier	Annexe II			
Anatidae	Brassemer des Malouines	<i>Tachyeres brachypterus</i>	LC	Stable	N	Côtier	Annexe II			
Podicipedidae	Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>	LC	En déclin	Oui	Côtier	*Annexe II		AEWA	Uniquement <i>Podiceps grisegena grisegena</i>
Podicipedidae	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	LC	Inconnu	Oui	Côtier			AEWA	
Podicipedidae	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	VU	En déclin	Oui	Côtier	*Annexe II		AEWA	Uniquement les populations du paléarctique occidental
Podicipedidae	Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	LC	Inconnu	Oui	Côtier			AEWA	
Phaethontidae	Phaéon à bec rouge	<i>Phaethon aethereus</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique			AEWA	
Phaethontidae	Phaéon à brins rouges	<i>Phaethon rubricauda</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique			AEWA	
Phaethontidae	Phaéon à bec jaune	<i>Phaethon lepturus</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique			AEWA	
Gaviidae	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	LC	En déclin	Oui	Côtier	*Annexe II		AEWA	Uniquement les populations du paléarctique occidental
Gaviidae	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	LC	En déclin	Oui	Côtier	*Annexe II			Uniquement <i>Gavia arctica arctica</i>

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Gaviidae	Plongeon du Pacifique	<i>Gavia pacifica</i>	LC	En hausse	Oui	Côtier				(notamment <i>Gavia arctica suschkini</i>)
Gaviidae	Plongeon huard	<i>Gavia immer</i>	LC	Stable	Oui	Côtier	*Annexe II	AEWA		Uniquement la population d'Europe du Nord-Ouest (autrefois inscrite sous le nom <i>Gavia immer immer</i>)
Gaviidae	Plongeon à bec blanc	<i>Gavia adamsii</i>	NT	En déclin	Oui	Côtier	*Annexe II	AEWA		uniquement la population du paléarctique occidental
Spheniscidae	Manchot royal	<i>Aptenodytes patagonicus</i>	LC	En hausse	Oui	Pélagique				
Spheniscidae	Manchot empereur	<i>Aptenodytes forsteri</i>	NT	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Spheniscidae	Manchot papou	<i>Pygoscelis papua</i>	LC	Stable	Oui	Pélagique				
Spheniscidae	Manchot Adélie	<i>Pygoscelis adeliae</i>	LC	En hausse	Oui	Pélagique				
Spheniscidae	Manchot à jugulaire	<i>Pygoscelis antarcticus</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Spheniscidae	Gorfou de Schlegel	<i>Eudyptes schlegeli</i>	LC	Inconnu	N	Pélagique				
Spheniscidae	Gorfou doré	<i>Eudyptes chrysolophus</i>	VU	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Spheniscidae	Gorfou de Moseley	<i>Eudyptes moseleyi</i>	EN	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Spheniscidae	Gorfou sauteur	<i>Eudyptes chrysocome</i>	VU	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Spheniscidae	Gorfou huppé	<i>Eudyptes sclateri</i>	EN	En déclin	N	Pélagique				
Spheniscidae	Gorfou du Fiorland	<i>Eudyptes pachyrhynchus</i>	NT	En déclin	N	Pélagique		Res.14.20		
Spheniscidae	Gorfou des Snares	<i>Eudyptes robustus</i>	VU	Stable	N	Pélagique				
Spheniscidae	Manchot antipode	<i>Megadyptes antipodes</i>	EN	En déclin	N	Pélagique				

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Spheniscidae	Manchot pygmée	<i>Eudyptula minor</i>	LC	Stable	N	Pélagique				
Spheniscidae	Manchot du Cap	<i>Spheniscus demersus</i>	CR	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe II		AEWA	
Spheniscidae	Manchot de Magellan	<i>Spheniscus magellanicus</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Spheniscidae	Manchot de Humboldt	<i>Spheniscus humboldti</i>	VU	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe I			
Spheniscidae	Manchot des Galápagos	<i>Spheniscus mendiculus</i>	EN	En déclin	N	Pélagique				
Oceanitidae	Océanite de Wilson	<i>Oceanites oceanicus</i>	LC	Stable	Oui	Pélagique				
Oceanitidae	Océanite d'Elliot	<i>Oceanites gracilis</i>	DD	Inconnu	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Oceanitidae	Océanite pincoya	<i>Oceanites pincoyae</i>	DD	Inconnu	N	Pélagique				
Oceanitidae	Océanite néréide	<i>Garrodia nereis</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Oceanitidae	Océanite frégate	<i>Pelagodroma marina</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Oceanitidae	Océanite à ventre blanc	<i>Fregetta grallaria</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Oceanitidae	Océanite à ventre noir	<i>Fregetta tropica</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Oceanitidae	Océanite maori	<i>Fregetta maoriana</i>	CR	Inconnu	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Oceanitidae	Océanite de Nouvelle-Calédonie	<i>Fregetta lineata</i>	DD	Inconnu				Res.14.20		Espèce récemment scindée. Peut potentiellement répondre aux critères d'inscription, mais attend une mise à jour de la Résolution 14.20.
Oceanitidae	Océanite à gorge blanche	<i>Nesofregetta fuliginosa</i>	EN	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Hydrobatidae	Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>	LC	Inconnu	Oui	Pélagique				

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Hydrobatidae	Océanite tempête du Cap-Vert	<i>Hydrobates jabejabe</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Hydrobatidae	Océanite de Castro	<i>Hydrobates castro</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Hydrobatidae	Océanite de Monteiro	<i>Hydrobates monteiroi</i>	VU	Stable	N	Pélagique				
Hydrobatidae	Océanite de Matsudaira	<i>Hydrobates matsudairae</i>	VU	Inconnu	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Hydrobatidae	Océanite noir	<i>Hydrobates melania</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Hydrobatidae	Océanite cendré	<i>Hydrobates homochroa</i>	EN	En déclin	N	Pélagique		Res.14.20		
Hydrobatidae	Océanite minute	<i>Hydrobates microsoma</i>	LC	Stable	Oui	Pélagique				
Hydrobatidae	Océanite téthys	<i>Hydrobates tethys</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Hydrobatidae	Océanite de Townsend	<i>Hydrobates socorroensis</i>	EN	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Hydrobatidae	Océanite d'Ainley	<i>Hydrobates cheimomnestes</i>	VU	Stable	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Hydrobatidae	Océanite cul-blanc	<i>Hydrobates leucorhous</i>	VU	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Hydrobatidae	Océanite de Swinhoe	<i>Hydrobates monorhis</i>	NT	Stable	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Hydrobatidae	Océanite de Guadalupe	<i>Hydrobates macrodactylus</i>	CR	Inconnu	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Hydrobatidae	Océanite de Tristram	<i>Hydrobates tristrami</i>	LC	Stable	Oui	Pélagique				
Hydrobatidae	Océanite de Markham	<i>Hydrobates markhami</i>	NT	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Hydrobatidae	Océanite à queue fourchue	<i>Hydrobates furcatus</i>	LC	En hausse	Oui	Pélagique				
Hydrobatidae	Océanite de Hornby	<i>Hydrobates hornbyi</i>	NT	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Diomedeidae	Albatros royal du Nord	<i>Diomedea sanfordi</i>	EN	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Diomedeidae	Albatros Royal	<i>Diomedea epomophora</i>	VU	Stable	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Diomedeidae	Albatros hurleur	<i>Diomedea exulans</i>	VU	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Diomedeidae	Albatros des Antipodes	<i>Diomedea antipodensis</i>	EN	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe I&II		ACAP	
Diomedeidae	Albatros d'Amsterdam	<i>Diomedea amsterdamensis</i>	EN	En hausse	Oui	Pélagique	Annexe I		ACAP	
Diomedeidae	Albatros de Tristan	<i>Diomedea dabbenena</i>	CR	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Diomedeidae	Albatros fuligineux à dos sombre	<i>Phoebetria fusca</i>	EN	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Diomedeidae	Albatros fuligineux à dos clair	<i>Phoebetria palpebrata</i>	NT	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Diomedeidae	Albatros des Galapagos	<i>Phoebastria irrorata</i>	CR	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Diomedeidae	Albatros à pieds noirs	<i>Phoebastria nigripes</i>	NT	En hausse	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Diomedeidae	Laysanalbatros	<i>Phoebastria immutabilis</i>	NT	Stable	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Diomedeidae	Albatros de Steller	<i>Phoebastria albatrus</i>	VU	En hausse	Oui	Pélagique	Annexe I		ACAP	
Diomedeidae	Albatros à bec jaune	<i>Thalassarche chlororhynchos</i>	EN	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Diomedeidae	Albatros de l'océan Indien	<i>Thalassarche carteri</i>	EN	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Diomedeidae	Albatros à tête grise	<i>Thalassarche chrysostoma</i>	EN	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Diomedeidae	Albatros à sourcils noirs	<i>Thalassarche melanophris</i>	LC	En hausse	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Diomedeidae	Albatros de l'île Campbell	<i>Thalassarche impavida</i>	VU	En hausse	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Diomedeidae	Albatros de Buller	<i>Thalassarche bulleri</i>	NT	Stable	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Diomedeidae	Albatros timide	<i>Thalassarche cauta</i>	NT	Stable	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Diomedeidae	Albatros à cape blanche	<i>Thalassarche steadi</i>	NT	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Diomedeidae	Albatros des Chatham	<i>Thalassarche eremita</i>	VU	Stable	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Diomedidae	Albatros de Salvin	<i>Thalassarche salvini</i>	VU	Inconnu	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Procellariidae	Pétrel géant subantarctique	<i>Macronectes halli</i>	LC	En hausse	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Procellariidae	Pétrel géant Antarctique	<i>Macronectes giganteus</i>	LC	En hausse	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Procellariidae	Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>	LC	En hausse	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Fulmar argenté	<i>Fulmarus glacialoides</i>	LC	Stable	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Pétrel antarctique	<i>Thalassoica antarctica</i>	LC	Stable	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Pétrel du Cap	<i>Daption capense</i>	LC	Stable	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Pétrel des neiges	<i>Pagodroma nivea</i>	LC	Stable	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Pétrel bleu	<i>Halobaena caerulea</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Prion de Forster	<i>Pachyptila vittata</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Prion de Salvin	<i>Pachyptila salvini</i>	LC	Stable	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Prion de MacGillivray	<i>Pachyptila macgillivrayi</i>	CR	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Prion de la Désolation	<i>Pachyptila desolata</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Prion de Belcher	<i>Pachyptila belcheri</i>	LC	Stable	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Prion colombe	<i>Pachyptila turtur</i>	LC	Stable	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Prion à bec épais	<i>Pachyptila crassirostris</i>	LC	Stable	N	Pélagique				
Procellariidae	Pétrel des Kerguelen	<i>Aphrodroma brevirostris</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Pétrel de Gould	<i>Pterodroma leucoptera</i>	VU	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel à collier	<i>Pterodroma brevipes</i>	VU	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel de De Filippi	<i>Pterodroma defilippiana</i>	VU	Stable	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel de Stejneger	<i>Pterodroma longirostris</i>	VU	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel de Cook	<i>Pterodroma cookii</i>	VU	En hausse	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel de Pycroft	<i>Pterodroma pycrofti</i>	VU	En hausse	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel des Bonin	<i>Pterodroma hypoleuca</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Procellariidae	Pétrel à ailes noires	<i>Pterodroma nigripennis</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Pétrel des Chatham	<i>Pterodroma axillaris</i>	VU	En hausse	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel de Murphy	<i>Pterodroma ultima</i>	LC	Inconnu	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Pétrel de Solander	<i>Pterodroma solandri</i>	LC	Stable	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Pétrel des Kermadec	<i>Pterodroma neglecta</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Pétrel de Trindade	<i>Pterodroma arminjoniana</i>	VU	Stable	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel du Herald	<i>Pterodroma heraldica</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Pétrel de Henderson	<i>Pterodroma atrata</i>	EN	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe I			
Procellariidae	Pétrel à poitrine blanche	<i>Pterodroma alba</i>	VU	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel de Barau	<i>Pterodroma barau</i>	EN	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel maculé	<i>Pterodroma inexpectata</i>	NT	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel des Hawaï	<i>Pterodroma sandwichensis</i>	EN	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe I			
Procellariidae	Pétrel des Galapagos	<i>Pterodroma phaeopygia</i>	CR	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe I			
Procellariidae	Pétrel à col blanc	<i>Pterodroma cervicalis</i>	VU	En hausse	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel de Juan Fernandez	<i>Pterodroma externa</i>	VU	Stable	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel soyeux	<i>Pterodroma mollis</i>	LC	Stable	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Pétrel des Bermudes	<i>Pterodroma cahow</i>	EN	En hausse	Oui	Pélagique	Annexe I			
Procellariidae	Pétrel diabolotin	<i>Pterodroma hasitata</i>	EN	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel de Jamaïque	<i>Pterodroma caribbaea</i>	CR	Inconnu	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel du Cap-Vert	<i>Pterodroma feae</i>	NT	Inconnu	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel du désert	<i>Pterodroma deserta</i>	VU	Stable	Oui	Pélagique		Res 14.20		

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Procellariidae	Pétrel de Madère	<i>Pterodroma madeira</i>	EN	Stable	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel de Magenta	<i>Pterodroma magentae</i>	CR	En hausse	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel de Schlegel	<i>Pterodroma incerta</i>	EN	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel de Lesson	<i>Pterodroma lessonii</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Pétrel noir	<i>Pterodroma macroptera</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Pétrel à face grise	<i>Pterodroma gouldi</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Pétrel gris	<i>Procellaria cinerea</i>	NT	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Procellariidae	Puffin à menton blanc	<i>Procellaria aequinoctialis</i>	VU	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Procellariidae	Puffin à lunettes	<i>Procellaria conspicillata</i>	VU	En hausse	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Procellariidae	Puffin du Westland	<i>Procellaria westlandica</i>	EN	Inconnu	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Procellariidae	Puffin de Parkinson	<i>Procellaria parkinsoni</i>	VU	Stable	Oui	Pélagique	Annexe II		ACAP	
Procellariidae	Puffin fouquet	<i>Ardenna pacifica</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Puffin de Buller	<i>Ardenna bulleri</i>	VU	Stable	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Puffin à bec grêle	<i>Ardenna tenuirostris</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Puffin fuligineux	<i>Ardenna grisea</i>	NT	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Puffin majeur	<i>Ardenna gravis</i>	LC	Stable	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Puffin à pieds pâles	<i>Ardenna carneipes</i>	NT	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Puffin à pieds roses	<i>Ardenna creatopus</i>	VU	Inconnu	Oui	Pélagique	Annexe I		ACAP	
Procellariidae	Puffin leucomèle	<i>Calonectris leucomelas</i>	NT	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Puffin de Scopoli	<i>Calonectris diomedea</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Puffin cendré	<i>Calonectris borealis</i>	LC	Inconnu	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Puffin du Cap-Vert	<i>Calonectris edwardsii</i>	NT	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Procellariidae	Puffin de la Nativité	<i>Puffinus nativitatis</i>	LC	Stable	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Puffin des Galapagos	<i>Puffinus subalaris</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Puffin volage	<i>Puffinus gavia</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Puffin de Hutton	<i>Puffinus huttoni</i>	EN	Stable	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Puffin cul-noir	<i>Puffinus opisthomelas</i>	NT	Stable	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Puffin de Bryan	<i>Puffinus bryani</i>	CR	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Puffin de Rapa	<i>Puffinus myrtae</i>	CR	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Puffin de Newell	<i>Puffinus newelli</i>	CR	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Puffin de Townsend	<i>Puffinus auricularis</i>	CR	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Puffin tropical	<i>Puffinus bailloni</i>	LC	Stable	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Puffin persique	<i>Puffinus persicus</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Puffin de Bannerman	<i>Puffinus bannermani</i>	EN	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Puffin des Anglais	<i>Puffinus puffinus</i>	LC	Inconnu	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Puffin yelkouan	<i>Puffinus yelkouan</i>	VU	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>	CR	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe I		ACAP	
Procellariidae	Puffin élégant	<i>Puffinus elegans</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Petit Puffin	<i>Puffinus assimilis</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Puffin d'Audubon	<i>Puffinus lherminieri</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Procellariidae	Puffin de Heinroth	<i>Puffinus heinrothi</i>	VU	Stable	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel des Fidji	<i>Pseudobulweria macgillivrayi</i>	CR	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel de Bourbon	<i>Pseudobulweria aterrima</i>	CR	En déclin	Oui	Pélagique		Res.14.20		
Procellariidae	Pétrel de Beck	<i>Pseudobulweria becki</i>	CR	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel de Tahiti	<i>Pseudobulweria rostrata</i>	NT	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Pétrel de Bulwer	<i>Bulweria bulwerii</i>	LC	Stable	Oui	Pélagique				

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Procellariidae	Pétrel de Jouanin	<i>Bulweria fallax</i>	NT	Inconnu	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Puffinure de Whenua Hou	<i>Pelecanoides whenuahouensis</i>	CR	En hausse	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Procellariidae	Puffinure de Garnot	<i>Pelecanoides garnotii</i>	NT	En hausse	Oui	Pélagique	Annexe I			
Procellariidae	Puffinure de Magellan	<i>Pelecanoides magellani</i>	LC	En déclin	N	Pélagique				
Procellariidae	Puffinure de Géorgie du Sud	<i>Pelecanoides georgicus</i>	LC	En déclin	N	Pélagique				
Procellariidae	Puffinure plongeur	<i>Pelecanoides urinatrix</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Pelecanidae	Pélican blanc	<i>Pelecanus onocrotalus</i>	LC	Inconnu	Oui	Côtier	*Annexe I&II		AEWA	Uniquement les populations paléarctiques, inscrites sous le nom de Pélican d'Amérique à l'Annexe I, et sous le nom de Pélican blanc à l'Annexe II
Pelecanidae	Pélican brun	<i>Pelecanus occidentalis</i>	LC	En hausse	Oui	Côtier				
Pelecanidae	Pélican thage	<i>Pelecanus thagus</i>	NT	En hausse	N	Pélagique	Annexe I&II			
Fregatidae	Frégate ariel	<i>Fregata ariel</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique			AEWA	
Fregatidae	Frégate du Pacifique	<i>Fregata minor</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique			AEWA	
Fregatidae	Frégate d'Andrews	<i>Fregata andrewsi</i>	VU	En déclin	Oui	Pélagique	Annexe I			
Fregatidae	Frégate superbe	<i>Fregata magnificens</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Fregatidae	Frégate aigle-de-mer	<i>Fregata aquila</i>	VU	Stable	N	Pélagique				
Sulidae	Fou d'Abbott	<i>Papasula abbotti</i>	EN	Stable	Oui	Pélagique		Res 14.20		
Sulidae	Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>	LC	En hausse	Oui	Pélagique			AEWA	
Sulidae	Fou du Cap	<i>Morus capensis</i>	EN	En déclin	Oui	Pélagique		Res 14.20	AEWA	
Sulidae	Fou austral	<i>Morus serrator</i>	LC	En hausse	Oui	Pélagique				
Sulidae	Fou à pieds rouges	<i>Sula sula</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Sulidae	Fou brun	<i>Sula leucogaster</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Sulidae	Fou à pieds bleus	<i>Sula neboxii</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Sulidae	Fou varié	<i>Sula variegata</i>	LC	Stable	Oui	Pélagique				
Sulidae	Fou masqué	<i>Sula dactylatra</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique			AEWA	
Sulidae	Fou de Grant	<i>Sula granti</i>	LC	En déclin	Oui	Pélagique				
Phalacrocoracidae	Cormoran couronné	<i>Microcarbo coronatus</i>	LC	Stable	Oui	Côtier			AEWA	
Phalacrocoracidae	Cormoran pie	<i>Microcarbo melanoleucos</i>	LC	Inconnu	N	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran de Gaimard	<i>Poikilocarbo gaimardi</i>	NT	En déclin	N	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran de Magellan	<i>Leucocarbo magellanicus</i>	LC	Inconnu	Oui	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran de Bougainville	<i>Leucocarbo bougainvilliorum</i>	NT	En déclin	Oui	Côtier		Res 14.20		
Phalacrocoracidae	Cormoran impérial	<i>Leucocarbo atriceps</i>	LC	Inconnu	Oui	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran des Kerguelen	<i>Leucocarbo verrucosus</i>	LC	Inconnu	N	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran caronculé	<i>Leucocarbo carunculatus</i>	VU	Stable	N	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran bronzé	<i>Leucocarbo chalconotus</i>	VU	En déclin	N	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran des Chatham	<i>Leucocarbo onslowi</i>	CR	En déclin	N	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran de Campbell	<i>Leucocarbo campbelli</i>	VU	Stable	N	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran de Bounty	<i>Leucocarbo ranfurlyi</i>	VU	Stable	N	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran des Auckland	<i>Leucocarbo colensoi</i>	VU	Stable	N	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran à aigrettes	<i>Nannopterum auritum</i>	LC	En hausse	Oui	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran vigua	<i>Nannopterum brasilianum</i>	LC	En hausse	Oui	Côtier				

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Phalacrocoracidae	Cormoran aptère	<i>Nannopterum harrisi</i>	VU	Stable	N	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran de Brandt	<i>Urile penicillatus</i>	LC	En déclin	Oui	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran pélagique	<i>Urile Pélagiqueus</i>	LC	En déclin	Oui	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran à face rouge	<i>Urile urile</i>	LC	En déclin	N	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran huppé	<i>Gulosus aristotelis</i>	LC	En déclin	Oui	Côtier				AEWA
Phalacrocoracidae	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC	En hausse	Oui	Côtier				AEWA
Phalacrocoracidae	Cormoran de Temminck	<i>Phalacrocorax capillatus</i>	LC	Inconnu	Oui	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran du Cap	<i>Phalacrocorax capensis</i>	EN	En déclin	Oui	Côtier		Res 14.20		AEWA
Phalacrocoracidae	Cormoran de Socotra	<i>Phalacrocorax nigroregularis</i>	VU	En déclin	Oui	Côtier	Annexe II			AEWA
Phalacrocoracidae	Cormoran des bancs	<i>Phalacrocorax neglectus</i>	EN	En déclin	Oui	Côtier		Res 14.20		AEWA
Phalacrocoracidae	Cormoran à cou brun	<i>Phalacrocorax fuscicollis</i>	LC	Inconnu	N	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran de Tasmanie	<i>Phalacrocorax fuscescens</i>	LC	Inconnu	N	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran varié	<i>Phalacrocorax varius</i>	LC	Inconnu	N	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran moucheté	<i>Phalacrocorax punctatus</i>	LC	Inconnu	N	Côtier				
Phalacrocoracidae	Cormoran de Featherston	<i>Phalacrocorax featherstoni</i>	EN	En déclin	N	Côtier				
Scolopacidae	Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>	LC	En déclin	Oui	Côtier	Annexe II			AEWA
Scolopacidae	Phalarope à bec large	<i>Phalaropus fulicarius</i>	LC	Inconnu	Oui	Côtier	Annexe II			AEWA
Laridae	Noddi brun	<i>Anous stolidus</i>	LC	Stable	Oui	Côtier				AEWA
Laridae	Noddi marianne	<i>Anous tenuirostris</i>	LC	Stable	Oui	Côtier				AEWA
Laridae	Noddi noir	<i>Anous minutus</i>	LC	En déclin	Oui	Côtier	*Annexe II			Uniquement <i>Anous minutus worcesteri</i>
Laridae	Noddi bleu	<i>Anous ceruleus</i>	LC	Stable	N	Côtier				

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Laridae	Noddi gris	<i>Anous albivittus</i>	LC	Stable	Oui	Côtier				
Laridae	Gygis blanche	<i>Gygis alba</i>	LC	Stable	Oui	Côtier				Espèces récemment scindées : <i>G. alba</i> et <i>G. candida</i> ont été divisées en espèces distinctes suite à l'édition Pratt (2020).
Laridae	Gygis blanche	<i>Gygis candida</i>	LC	En hausse		Côtier				Espèces récemment scindées : <i>G. alba</i> et <i>G. candida</i> ont été divisées en espèces distinctes suite à l'édition Pratt (2020).
Laridae	Gygis à bec fin	<i>Gygis microrhyncha</i>	LC	Stable	N	Côtier				
Laridae	Goéland de Saunders	<i>Saundersilarus saundersi</i>	VU	En déclin	Oui	Côtier	Annexe I			
Laridae	Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	LC	En hausse	Oui	Côtier				AEWA
Laridae	Mouette rosée	<i>Rhodostethia rosea</i>	LC	Inconnu	Oui	Côtier				
Laridae	Mouette à queue fourchue	<i>Creagrus furcatus</i>	LC	Inconnu	Oui	Côtier				
Laridae	Mouette de Sabine	<i>Xema sabini</i>	LC	Stable	Oui	Côtier				AEWA
Laridae	Mouette blanche	<i>Pagophila eburnea</i>	NT	En déclin	Oui	Côtier		Res 14.20		
Laridae	Mouette des brumes	<i>Rissa brevirostris</i>	VU	En déclin	Oui	Côtier		Res 14.20		
Laridae	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	VU	En déclin	Oui	Côtier		Res 14.20		AEWA
Laridae	Mouette de Bonaparte	<i>Larus philadelphia</i>	LC	En hausse	Oui	Côtier				
Laridae	Goéland railleur	<i>Larus genei</i>	LC	Inconnu	Oui	Côtier	Annexe II			AEWA
Laridae	Mouette du Tibet	<i>Larus brunnicephalus</i>	LC	Stable	Oui	Côtier				
Laridae	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	LC	Inconnu	Oui	Côtier				AEWA

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Laridae	Mouette de Patagonie	<i>Larus maculipennis</i>	LC	En hausse	Oui	Côtier				
Laridae	Mouette de Hartlaub	<i>Larus hartlaubii</i>	LC	En hausse	N	Côtier			AEWA	
Laridae	Mouette à tête grise	<i>Larus cirrocephalus</i>	LC	Stable	Oui	Côtier			AEWA	
Laridae	Mouette argentée	<i>Larus novaehollandiae</i>	LC	En hausse	N	Côtier				
Laridae	Goéland gris	<i>Larus modestus</i>	LC	En déclin	Oui	Côtier				
Laridae	Goéland de Scoresby	<i>Larus scoresbii</i>	LC	Stable	Oui	Côtier				
Laridae	Mouette de Franklin	<i>Larus pipixcan</i>	LC	En hausse	Oui	Côtier				
Laridae	Mouette atricille	<i>Larus atricilla</i>	LC	En hausse	Oui	Côtier				
Laridae	Mouette obscure	<i>Larus fuliginosus</i>	VU	Stable	N	Côtier				
Laridae	Goéland ichthyaète	<i>Larus ichthyaetus</i>	LC	En hausse	Oui	Côtier	*Annexe II		AEWA	seulement la population d'Eurasie occidentale et d'Afrique
Laridae	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	LC	En déclin	Oui	Côtier	Annexe II		AEWA	
Laridae	Goéland de Hemprich	<i>Larus hemprichii</i>	LC	En déclin	Oui	Côtier	Annexe II		AEWA	
Laridae	Goéland à iris blanc	<i>Larus leucophthalmus</i>	LC	Stable	Oui	Côtier	Annexe I&II		AEWA	
Laridae	Goéland d'Audouin	<i>Larus audouinii</i>	VU	En déclin	Oui	Côtier	Annexe I&II		AEWA	
Laridae	Goéland de Heermann	<i>Larus heermanni</i>	NT	Inconnu	Y	Côtier		Res 14.20		
Laridae	Goéland austral	<i>Larus pacificus</i>	LC	Stable	N	Côtier				
Laridae	Goéland à queue noire	<i>Larus crassirostris</i>	LC	Stable	Y	Côtier				
Laridae	Goéland siméon	<i>Larus belcheri</i>	LC	En hausse	Y	Côtier				
Laridae	Goéland d'Olrog	<i>Larus atlanticus</i>	NT	Stable	Y	Côtier	Annexe I			
Laridae	Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>	LC	En hausse	Y	Côtier				

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Laridae	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	LC	Inconnu	Y	Côtier			AEWA	
Laridae	Goéland de Cortez	<i>Larus livens</i>	LC	Inconnu	Y	Côtier				
Laridae	Goéland d'Audubon	<i>Larus occidentalis</i>	LC	En hausse	Y	Côtier				
Laridae	Goéland de Californie	<i>Larus californicus</i>	LC	En déclin	Y	Côtier				
Laridae	Goéland dominicain	<i>Larus dominicanus</i>	LC	En hausse	N	Côtier			AEWA	
Laridae	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	LC	En hausse	Y	Côtier			AEWA	
Laridae	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	LC	En déclin	Y	Côtier			AEWA	
Laridae	Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	LC	En hausse	Y	Côtier			AEWA	
Laridae	Goéland pontique	<i>Larus cachinnans</i>	LC	En hausse	Y	Côtier			AEWA	
Laridae	Goéland hudsonien	<i>Larus smithsonianus</i>	LC	En déclin	Y	Côtier				
Laridae	Goéland arctique	<i>Larus glaucooides</i>	LC	Stable	Y	Côtier			AEWA	
Laridae	Goéland à manteau ardoisé	<i>Larus schistisagus</i>	LC	Inconnu	Y	Côtier				
Laridae	Goéland à ailes grises	<i>Larus glaucescens</i>	LC	En hausse	Y	Côtier				
Laridae	Goéland bourgmestre	<i>Larus hyperboreus</i>	LC	Stable	Y	Côtier			AEWA	
Laridae	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	LC	Inconnu	Y	Côtier			AEWA	
Laridae	Sterne des Aléoutiennes	<i>Onychoprion aleuticus</i>	VU	En déclin	Y	Côtier		Res 14.20		
Laridae	Sterne fuligineuse	<i>Onychoprion fuscatus</i>	LC	Inconnu	Y	Côtier			AEWA	
Laridae	Sterne bridée	<i>Onychoprion anaethetus</i>	LC	Inconnu	Y	Côtier			AEWA	
Laridae	Sterne à dos gris	<i>Onychoprion lunatus</i>	LC	En déclin	Y	Côtier				
Laridae	Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>	LC	En déclin	Y	Côtier	Annexe II		AEWA	
Laridae	Sterne de Saunders	<i>Sternula saundersi</i>	LC	En déclin	Y	Côtier	Annexe II		AEWA	

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Laridae	Petite Sterne	<i>Sternula antillarum</i>	LC	En déclin	Y	Côtier				
Laridae	Sterne du Pérou	<i>Sternula lorata</i>	EN	En déclin	Y	Côtier	Annexe I			
Laridae	Sterne néréis	<i>Sternula nereis</i>	VU	En déclin	N	Côtier				
Laridae	Sterne des baleiniers	<i>Sternula balaenarum</i>	LC	En déclin	Y	Côtier	Annexe II		AEWA	
Laridae	Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>	LC	En déclin	Y	Côtier	*Annexe II		AEWA	uniquement <i>Gelochelidon nilotica nilotica</i> (populations d'Eurasie occidentale et d'Afrique))
Laridae	Sterne à longues pattes	<i>Gelochelidon macrotarsa</i>	LC	Inconnu	Y	Côtier				
Laridae	Sterne caspienne	<i>Hydroprogne caspia</i>	LC	En hausse	Y	Côtier	*Annexe II		AEWA	uniquement les populations d'Eurasie occidentale et d'Afrique
Laridae	Sterne inca	<i>Larosterna inca</i>	NT	En déclin	N	Côtier				
Laridae	Guifette des galets	<i>Chlidonias albostratus</i>	EN	En déclin	N	Côtier				
Laridae	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	LC	En déclin	Y	Côtier	*Annexe II		AEWA	uniquement <i>Chlidonias niger niger</i>
Laridae	Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>	LC	Inconnu	Y	Côtier	*Annexe II		AEWA	uniquement les populations de l'Atlantique
Laridae	Sterne tara	<i>Sterna striata</i>	NT	En déclin	Y	Côtier		Res 14.20		
Laridae	Sterne diamant	<i>Sterna sumatrana</i>	LC	Inconnu	N	Côtier				
Laridae	Sterne hirundinacée	<i>Sterna hirundinacea</i>	LC	En déclin	Y	Côtier				
Laridae	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	LC	Inconnu	Y	Côtier	*Annexe II		AEWA	uniquement les populations <i>Sterna hirundo hirundo</i> se reproduisant dans

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Laridae	Sterne à joues blanches	<i>Sterna repressa</i>	LC	En déclin	Y	Côtier	Annexe II			le Paléarctique occidental
Laridae	Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	LC	En déclin	Y	Côtier	*Annexe II		AEWA	uniquement les populations de l'Atlantique
Laridae	Sterne couronnée	<i>Sterna vittata</i>	LC	Inconnu	Y	Côtier			AEWA	
Laridae	Sterne des Kerguelen	<i>Sterna virgata</i>	NT	Stable	N	Côtier				
Laridae	Sterne de Forster	<i>Sterna forsteri</i>	LC	En hausse	Y	Côtier				
Laridae	Sterne de Trudeau	<i>Sterna trudeaui</i>	LC	Stable	Y	Côtier				
Laridae	Sterne voyageuse	<i>Thalasseus bengalensis</i>	LC	Stable	Y	Côtier	*Annexe II		AEWA	uniquement les populations africaines et du sud-ouest
Laridae	Sterne d'Orient	<i>Thalasseus bernsteini</i>	CR	En déclin	Y	Côtier	Annexe I			
Laridae	Sterne élégante	<i>Thalasseus elegans</i>	NT	Stable	Y	Côtier		Res 14.20		
Laridae	Sterne caugek	<i>Thalasseus sandvicensis</i>	LC	Stable	Y	Côtier	*Annexe II		AEWA	Uniquement <i>Thalasseus sandvicensis sandvicensis</i>
Laridae	Sterne royale	<i>Thalasseus maximus</i>	LC	Stable	Y	Côtier	*Annexe II		AEWA	uniquement <i>Thalasseus maximus albidorsalis</i>
Laridae	Sterne huppée	<i>Thalasseus bergii</i>	LC	Stable	Y	Côtier	*Annexe II		AEWA	uniquement les populations d'Afrique et d'Asie du Sud-Ouest
Stercorariidae	Labbe à longue queue	<i>Stercorarius longicaudus</i>	LC	Stable	Y	Pélagique			AEWA	
Stercorariidae	Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>	LC	Stable	Y	Pélagique				

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Stercorariidae	Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>	LC	Stable	Y	Pélagique				
Stercorariidae	Grand Labbe	<i>Catharacta skua</i>	LC	Stable	Y	Pélagique			AEWA	
Stercorariidae	Labbe de McCormick	<i>Catharacta maccormicki</i>	LC	Stable	Y	Pélagique				
Stercorariidae	Labbe antarctique	<i>Catharacta antarctica</i>	LC	En déclin	Y	Pélagique				
Stercorariidae	Labbe du Chili	<i>Catharacta chilensis</i>	LC	Stable	Y	Pélagique				
Alcidae	Macareux rhinocéros	<i>Cerorhinca monocerata</i>	LC	En déclin	Y	Pélagique				
Alcidae	Macareux huppé	<i>Fratercula cirrhata</i>	LC	Stable	Y	Pélagique				
Alcidae	Macareux moine	<i>Fratercula arctica</i>	VU	En déclin	Y	Pélagique		Res 14.20	AEWA	
Alcidae	Macareux cornu	<i>Fratercula corniculata</i>	LC	En déclin	Y	Pélagique				
Alcidae	Starique de Cassin	<i>Ptychoramphus aleuticus</i>	NT	En déclin	Y	Pélagique		Res 14.20		
Alcidae	Starique perroquet	<i>Aethia psittacula</i>	LC	En déclin	Y	Pélagique				
Alcidae	Starique minuscule	<i>Aethia pusilla</i>	LC	En déclin	Y	Pélagique				
Alcidae	Starique pygmée	<i>Aethia pygmaea</i>	LC	En déclin	Y	Pélagique				
Alcidae	Starique cristatelle	<i>Aethia cristatella</i>	LC	En déclin	Y	Pélagique				
Alcidae	Guillemot à long bec	<i>Brachyramphus perdix</i>	NT	En déclin	Y	Pélagique		Res 14.20		
Alcidae	Guillemot marbré	<i>Brachyramphus marmoratus</i>	EN	En déclin	Y	Pélagique		Res 14.20		
Alcidae	Guillemot de Kittlitz	<i>Brachyramphus brevirostris</i>	NT	En déclin	Y	Pélagique		Res 14.20		
Alcidae	Guillemot à miroir	<i>Cephus grylle</i>	LC	Inconnu	Y	Pélagique			AEWA	
Alcidae	Guillemot colombin	<i>Cephus columba</i>	LC	Stable	Y	Pélagique				
Alcidae	Guillemot à lunettes	<i>Cephus carbo</i>	LC	En déclin	Y	Pélagique				
Alcidae	Guillemot à cou blanc	<i>Synthliboramphus antiquus</i>	LC	En déclin	Y	Pélagique				

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Catégorie liste rouge	Tendance démographique	Espèce migratrice (CMS)	Pélagique ou côtier	Annexe de la CMS (* indique que seule une sous-population ou une sous-espèce est répertoriée - voir commentaire)	Espèces pouvant être inscrites aux Annexes (Résolution 14.20)	Listé dans un Accord de la CMS	Commentaires
Alcidae	Guillemot du Japon	<i>Synthliboramphus wumizusume</i>	VU	En déclin	Y	Pélagique	Annexe I			
Alcidae	Guillemot de Scripps	<i>Synthliboramphus scrippsi</i>	VU	En déclin	Y	Pélagique		Res 14.20		
Alcidae	Guillemot de Xantus	<i>Synthliboramphus hypoleucus</i>	EN	En déclin	Y	Pélagique		Res 14.20		
Alcidae	Guillemot de Craveri	<i>Synthliboramphus craveri</i>	VU	En déclin	Y	Pélagique		Res 14.20		
Alcidae	Petit Pingouin	<i>Alca torda</i>	LC	En hausse	Y	Pélagique			AEWA	
Alcidae	Mergule nain	<i>Alle alle</i>	LC	En déclin	Y	Pélagique			AEWA	
Alcidae	Guillemot de Brünnich	<i>Uria lomvia</i>	LC	En hausse	Y	Pélagique			AEWA	
Alcidae	Guillemot marmette	<i>Uria aalge</i>	LC	En hausse	Y	Pélagique			AEWA	

ANNEXE 2

**ANALYSE DES LACUNES POLITIQUES CONCERNANT LES VOIES DE MIGRATION
MARINES :**
RÉSUMÉ ANALYTIQUE ET RECOMMANDATIONS DE HAUT NIVEAU

(Le rapport complet est disponible dans le document [UNEP/CMS/COP15/Inf.26.3.2](#))

Résumé analytique

Jusqu'à présent, les océans étaient absents de la carte mondiale des voies de migration. Les six nouvelles voies de migration marines identifiées comblent cette lacune et offrent un cadre potentiel pour coordonner les actions de conservation pour les oiseaux de mer, le groupe d'oiseaux le plus menacé. Dans un premier temps, afin de faire progresser la politique de conservation des voies de migration marines au cours du prochain triennat, il est essentiel d'évaluer les opportunités et les lacunes pour la CMS ainsi que dans d'autres cadres de gouvernance pertinents.

L'Analyse des lacunes politiques concernant les voies de migration marines, dont un résumé est présenté ici, a été élaborée par le Sous-groupe sur les oiseaux de mer du Groupe de travail sur les voies de migration de la CMS, et formule 16 recommandations de haut niveau. Elle fournit aux Parties de la CMS, aux États de l'aire de répartition ainsi qu'aux autres parties prenantes, un aperçu des menaces pesant sur les oiseaux de mer et de l'état des espèces, des six voies de migration marines et de leurs géographies, ainsi que de la couverture des Parties par ces instruments, cadres et organismes politiques pertinents. Ainsi, les Parties à la CMS peuvent définir des priorités lors de la COP15 pour des actions de conservation indispensables et urgentes dans l'ensemble des voies de migration marines pour ce groupe d'oiseaux le plus menacé. Cette analyse ne remplace pas une analyse de situation complète pour les voies de migration marines, mais elle résume le statu quo et formule des recommandations de haut niveau à l'intention des Parties afin de déclencher immédiatement des actions sans délai.

L'analyse met en évidence la nécessité urgente d'une action afin d'inverser la tendance actuelle du déclin d'un nombre toujours croissant d'espèces d'oiseaux de mer (actuellement > 50 % des 366 espèces d'oiseaux de mer dont les tendances de population sont connues). Elle souligne également la dynamique politique favorable à la conservation des océans, la solide base de connaissances disponibles sur les mesures de conservation efficaces pour les oiseaux de mer, ainsi que le fort potentiel qu'offre l'application de l'outil politique des voies de migration, déjà établi dans le cadre de la CMS, aux voies marines de migration.

À l'aide de cartes et de tableaux, l'analyse illustre la manière dont les six voies de migration marines couvrant un total de 151 oiseaux de mer pélagiques et migrateurs s'étendent principalement sur les Hautes mers et se chevauchent avec 38 % des zones économiques exclusives nationales de 54 pays, notamment 35 Parties à la CMS. Cinq autres Parties, ainsi qu'un État non Partie, apportent également leur contribution grâce à la présence de colonies d'oiseaux de mer d'importance majeure.

Toutes les zones économiques exclusives situées dans deux des six voies de migration marines appartiennent aux territoires de la CMS : la voie de migration de l'océan Austral et la voie de migration du sud-est de l'océan Indien. À l'exception d'un pays, la voie de migration du nord de l'océan Indien est largement couverte par les zones économiques exclusives des Parties à la CMS. Les zones côtières de la voie de migration de l'océan Atlantique sont également relativement bien couvertes par les Parties à la CMS. En revanche, la couverture

par les Parties à la CMS présente d'importantes lacunes pour les zones économiques exclusives des voies marines de migration en Asie du Sud-Est, sur la côte ouest africaine et en Amérique du Nord, qu'il convient de combler pour renforcer la mise en œuvre des voies marines dans ces régions.

Dans sa section finale, l'analyse des lacunes politiques fournit un aperçu des instruments, cadres et organismes qui sont directement pertinents pour la politique des voies de migration marines dans le cadre de la CMS et explique comment ceux-ci pourraient potentiellement contribuer à la conservation des oiseaux de mer. Un diagramme de Venn met en évidence les 54 pays dont les zones se superposent aux voies marines de migration (auxquels s'ajoutent six pays abritant d'importantes colonies) et montre leur participation respective aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) pertinents liés à la biodiversité. Les sections consacrées au nouvel Accord BBNJ, aux Organisations régionales de gestion des pêches, à l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons, aux Conventions sur les mers régionales et à l'Organisation maritime internationale viennent également compléter l'analyse.

Dans l'ensemble, cette analyse met en lumière d'importantes lacunes politiques dans les instruments et les actions de conservation des oiseaux de mer, ainsi que les opportunités exceptionnelles de les combler en élaborant, dans le cadre de la CMS, un cadre d'action pour les voies marines de migration, en étroite concertation et en synergie avec d'autres instruments, cadres et organismes, notamment le nouvel Accord BBNJ.

Recommandations de haut niveau

- A. **Mettre en place un cadre de collaboration pour les voies marines de migration** : élaborer une initiative visant à renforcer les synergies entre les cadres internationaux, formels et informels, notamment l'Accord BBNJ, les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et les principaux acteurs des gouvernements, du monde académique, du secteur à but non lucratif et du secteur privé, partageant un engagement fort en faveur de la conservation des océans.
- B. **Élaborer des plans d'action multi espèces** : envisager, d'ici la COP16, la mise au point de plans d'action multi espèces pour les voies de migration marines dans le cadre de la CMS, en s'appuyant sur l'évaluation prévue par le Groupe de travail sur les voies de migration, qui définira une série d'actions prioritaires.
- C. **Mener une analyse de situation pour les voies de migration marines** : effectuer avant la COP16 une analyse de situation, qu'elle soit propre à chaque voie ou globale, afin d'évaluer l'état de conservation des oiseaux de mer migrateurs et d'identifier les besoins prioritaires pour l'ensemble des six voies de migration marines, en s'inspirant du format utilisé pour la Voie de migration d'Asie centrale.⁶
- D. **Comblent les lacunes dans la couverture des Parties à la CMS le long des voies de migration marines** : encourager les États non Parties dont les eaux nationales chevauchent les voies de migration marines à adhérer à la CMS et aux accords pertinents, en particulier en Asie du Sud-Est, sur la côte ouest de l'Afrique et en Amérique du Nord.
- E. **Comblent les lacunes dans l'inscription des espèces** : en accord avec la Résolution 14.20 *Taxons aviaires susceptibles d'inscription* et l'Annexe B de la Résolution de la COP15 *Oiseaux de mer et voies de migration marines*, soumises à la COP15, envisager d'ajouter d'autres espèces d'oiseaux de mer répondant aux critères aux Annexes de la Convention.

⁶ Central Asian Flyway Situation Analysis 2023: The status of migratory birds and their habitats and recommendations for their conservation (UNEP/CMS/COP14/Inf.28.4.2)
https://www.cms.int/cami/sites/default/files/document/cms_cop14_inf.28.4.2_central-asian-flyway-situation-analysis-2023_e.pdf

- F. **Repérer et sauvegarder des sites essentiels** : reconnaissant que les données sur les oiseaux de mer constituent un outil précieux et éprouvé pour identifier les zones prioritaires à protéger, notamment en haute mer, établir d'ici 2030 un réseau cohérent de sites (c'est-à-dire des Zones clés pour la biodiversité) pour les espèces d'oiseaux de mer utilisant tout ou partie des voies de migration marines, tout au long de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, non-reproduction), dans chacune des voies de migration marines, afin de contribuer à la conservation d'au moins 30 % des océans, en conformité avec la Cible 3 du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.
- G. **Renforcer la connectivité écologique du réseau des aires marines protégées** : afin d'améliorer la conservation des espèces migratrices et la résilience des populations d'oiseaux de mer face au changement climatique, tout en promouvant un réseau écologiquement cohérent de sites critiques protégés sur terre et en mer.
- H. **S'attaquer aux causes de mortalité directe** : éradiquer les espèces envahissantes et allogènes dans les colonies d'oiseaux de mer et garantir une biosécurité appropriée avec une biosurveillance continue, réduire ou éliminer les prises accessoires d'oiseaux de mer, réguler la capture non durable, et minimiser les épidémies.
- I. **Réduire la mortalité indirecte** : protéger les zones clés de recherche de nourriture et restaurer les populations de poissons indispensables à l'alimentation des oiseaux de mer (« poissons-proies ») ; atténuer les impacts des espèces autochtones problématiques, notamment la concurrence pour l'espace ou la nourriture ; réduire les perturbations des oiseaux de mer, tant dans les colonies qu'en mer ; gérer la pollution lumineuse, qu'elle provienne des bateaux en mer ou des installations terrestres situées à proximité des colonies vulnérables ; limiter la pollution des océans ; et renforcer la résilience des populations d'oiseaux de mer afin qu'elles puissent mieux faire face aux effets du changement climatique.
- J. **Anticiper les pressions émergentes** : suivre et prévenir la destruction des habitats, les collisions et les perturbations causées par les infrastructures maritimes, telles que les parcs d'éoliennes au large, et le trafic maritime associé, ainsi que les effets négatifs des nouvelles pêcheries, de la pollution plastique et d'autres menaces émergentes.
- K. **Étudier les lacunes** : combler les lacunes en matière de connaissance (identifiées aux points C et J) afin de protéger efficacement les populations d'oiseaux de mer. Cela peut inclure une meilleure compréhension des espèces ou des stades de vie peu étudiés (par exemple les juvéniles), une meilleure connaissance spatiale et temporelle des principales pressions (comme les prises accessoires), l'identification de mesures d'atténuation pour les menaces connues (par exemple les filets fixes), ainsi qu'une meilleure compréhension des menaces encore mal documentées (comme la pollution lumineuse en mer).
- L. **Fournir des informations et éduquer** : améliorer la sensibilisation nationale, le soutien et la compréhension des services écosystémiques fournis par les oiseaux de mer et les voies de migration marines, les menaces auxquelles ils sont confrontés et les mesures nécessaires pour les préserver..
- M. **Assurer le financement** : augmenter les fonds destinés à la conservation des oiseaux de mer le long des voies de migration marines en tenant compte des contributions volontaires, des financements philanthropiques ainsi que des mécanismes innovants, tels que la finance bleue.
- N. **Renforcer les capacités** : développer et consolider les capacités locales et nationales afin de mettre en œuvre les mesures de conservation des oiseaux de mer dans les 35 Parties à la CMS chevauchant les voies de migration marines, ainsi que dans les cinq autres Parties à la Convention disposant de colonies importantes.

- O. **Exploiter les synergies entre les instruments de gouvernance des océans :** encourager toutes les Parties et parties prenantes à maximiser l'utilisation des synergies identifiées dans la présente analyse des lacunes politiques, afin de renforcer les politiques relatives aux voies de migration marines dans le cadre des traités et organisations pertinents. Veiller à ce que l'expérience et la bonne pratique réglementaire issues d'instruments tels que l'ACAP soient appliquées, le cas échéant, dans les voies de migration marines pour tous les oiseaux de mer, notamment au sein des Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) pertinentes. Comme les prises accessoires et la diminution des ressources alimentaires représentent des menaces prioritaires pour les oiseaux de mer, il est important de promouvoir un dialogue renforcé entre les instruments de la famille CMS et les ORGP, également en coordination avec l'Accord BBNJ.

ANNEXE 3

PROJETS DE DÉCISIONS

OISEAUX DE MER ET VOIES DE MIGRATION MARINES**À l'adresse des Parties**

15.AA Les Parties :

- a) sont invitées à soutenir les réunions du Groupe de travail sur les voies de migration et la nomination d'un coordinateur pour les voies de migration marines pour le triennat 2026-2029 ;
- b) sont encouragées à entreprendre, en s'appuyant sur l'Annexe B de la Résolution 15.XX *Oiseaux de mer et voies de migration marines*, toutes les consultations nécessaires avec les États de l'aire de répartition, et à soumettre des propositions pour des actions concertées à examiner lors de la 16^e Session de la Conférence des Parties ;
- c) sont encouragées à participer aux processus de l'Accord BBNJ, le cas échéant, afin de soutenir le développement et la mise en œuvre d'outils de gestion par zone qui profitent aux oiseaux de mer le long des voies de migration marines ; et
- d) sont priées de faire état des avancées dans la mise en œuvre de la Résolution 15.XX *Oiseaux de mer et voies de migration marines* dans leurs rapports nationaux, notamment en surveillant l'efficacité des mesures prises, pour la 16^e Session de la Conférence des Parties (COP16).

À l'adresse des organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et autres entités

15.BB Les État non-Partie, les organisations, le secteur privé, les donateurs et autres parties prenantes sont invités à collaborer et à s'engager dans des partenariats pour soutenir le travail du Groupe de travail sur les voies de migration, notamment par des contributions techniques, et à coopérer dans la mise en œuvre de ses priorités concernant les voies de migration marines.

À l'adresse du Conseil scientifique

15.CC Le Conseil scientifique, par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur les voies de migration, est prié, sous réserve de la disponibilité de ressources externes :

- a) de faciliter un dialogue entre les Parties, les États non Parties de l'aire de répartition, les instruments régionaux pertinents et les parties prenantes, afin d'explorer les possibilités d'un cadre collaboratif privilégié pour les voies de migration marines dans le cadre de la CMS, tel que décrit dans les recommandations de haut niveau (UNEP/CMS/COP15/Doc.26.3.2/Annexe 2 - *Analyse des lacunes politiques concernant les voies de migration marines*) ;

- b) d'examiner les questions scientifiques et techniques pertinentes, les initiatives et processus internationaux liés aux oiseaux de mer migrateurs, leurs habitats au sein des voies de migration marines, les menaces qui leur sont associées et les preuves de solutions efficaces, et formuler des recommandations sur les actions prioritaires et les lacunes à combler en matière d'information ;
- c) d'élaborer des analyses de situation pour des voies de migration marines spécifiques afin de faire progresser des actions de conservation ciblées avec les parties prenantes pertinentes ;
- d) d'identifier les réseaux critiques de sites situés au sein des six voies de migration qui représentent des zones clés associées aux étapes importantes de la vie des oiseaux de mer migrateurs, notamment la reproduction, l'alimentation, les haltes migratoires et l'hivernage, en notant que ces sites peuvent englober les eaux nationales et internationales, pour examen en matière de protection, de gestion et de restauration lors de la 10^e réunion du Comité de Session du Conseil Scientifique, puis de la 16^e Conférence des Parties ; et
- e) de faciliter l'élaboration d'un plan de mise en œuvre pour chaque voie de migration marine qui identifie les rôles et responsabilités ainsi que les priorités pour la mise en œuvre.

À l'adresse du Secrétariat

15.DD Le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, est prié :

- a) d'organiser des réunions sous-régionales visant à partager les meilleures pratiques et les enseignements sur la conservation à l'échelle des voies de migration marine, la sensibilisation aux voies de migration marine et aux oiseaux de mer migrateurs, ainsi que le développement de cadres institutionnels adéquats pour les protéger ;
- b) de faciliter le dialogue entre l'Accord BBNJ et les processus pertinents de la CMS concernant les oiseaux de mer pour veiller à ce que les outils de gestion par zone pertinents puissent bénéficier aux oiseaux de mer migrateurs ; et
- c) d'inciter à porter l'attention sur les voies de migration marines et les oiseaux de mer migrateurs et les inscrire comme thème pour la Journée mondiale des oiseaux migrateurs.